

TRAVAIL à TEMPS PARTIEL – CDI **Agent de service en restauration**

L'O.G.E.C. du Collège Jeanne d'Arc – Ecole Anne Boivent – MAEN ROCH gérant l'ensemble scolaire
Représenté par M. LEGAVRE Alexandre, agissant en qualité de Président,
et M. BOUILLAUD Serge, agissant en qualité de Chef d'établissement

QUALIFICATION :

Le salarié sera engagé en qualité d'agent de service - Strate I, (Convention Collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif – EPNL) à compter du 1^{ER} septembre 2026.

Fonction	Fonction	Temps passé
53	Ménage et nettoyage	22 %
54	Plonge et nettoyage	65 %
57	Aide à l'élaboration des repas	13 %

COMPETENCES ATTENDUES :

Savoirs :

- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail
- Connaissance des protocoles de nettoyage et de désinfection
- Connaissance des règles d'hygiène alimentaire (HACCP)
- Connaissance des produits, matériels et équipements professionnels

Savoir-faire :

- Réaliser les opérations de nettoyage et d'entretien des locaux
- Assurer le lavage, le rangement et l'entretien de la vaisselle et du matériel de cuisine
- Participer à la préparation simple des repas (lavage, épluchage, découpe)
- Appliquer les consignes d'hygiène, de sécurité et d'organisation du travail

Savoir-être :

- Rigueur et sens de l'organisation
- Respect des consignes et des règles d'hygiène
- Esprit d'équipe et qualité relationnelle
- Autonomie, fiabilité et ponctualité

CARACTERE PROPRE – PROJET EDUCATIF

Le salarié s'engage à respecter le caractère propre de l'établissement, qui se définit par son appartenance à l'enseignement catholique et son projet éducatif.

DUREE DU TRAVAIL

Le poste correspond à un volume de travail de **30,00 heures** durant les périodes d'ouverture aux élèves, auquel s'ajoute un temps de travail sur certaines périodes de vacances scolaires. Toutefois, la durée du travail est annualisée, ce qui représente **une moyenne de 25h30 par semaine sur l'année**.

HORAIRE

Pendant les périodes scolaires :

- Du lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 16h00 ;

Pendant les vacances scolaires : à déterminer.

l'Organisme de Gestion OGEC

Le Chef d'établissement